

Approuve le compte de gestion pour l'exercice 2021. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Délibération 20220331-02 : Approbation et vote du compte administratif

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2021 qui s'équilibre ainsi :

INVESTISSEMENT		
Dépenses d'investissement		132 099,16 €
Recettes d'investissement		147 379,59 €
Résultat d'investissement de l'exercice 2021		15 280,43 €
Résultat de clôture de l'exercice 2020		-56 103,49 €
Résultat de clôture 2021		-40 823,06 €
FONCTIONNEMENT		
Dépenses de fonctionnement		817 703,91 €
Recettes de fonctionnement		918 671,13 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice 2021		100 967,22 €
Résultat de clôture de l'exercice 2020		141 841,04 €
Transfert de résultat par opération d'ordre		-1836,34 €
Résultat de clôture de l'exercice 2021		240 971,92 €
Résultat de clôture 2021		200 148,06 €

Le Maire se retire afin que puisse s'effectuer le vote du compte administratif. Catherine FORTUNE est élue présidente pour le vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, approuve le compte administratif 2021.

Délibération 20220331-03 : Approbation et vote du compte administratif

Le conseil municipal réuni sous la présidence de M. Jean-François FADY, maire

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2021

Considérant que le compte est exact,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021,

Décide, A L'UNANIMITÉ de l'affectation de l'exercice antérieur de fonctionnement soit :

40 823,06 € qui seront affectés au compte 1068 de la section d'investissement du budget primitif 2021

200 148,06 € qui seront affectés au compte 002 de la section de fonctionnement du budget primitif 2021.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération 20220331-04 : Vote des taux d'impositions 2022

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Jean-François FADY, Maire,

Après avoir entendu l'exposé du budget primitif 2022,

Statuant sur les taux d'impositions,

DECIDE, à l'UNANIMITÉ, de fixer les taux d'impositions comme suit :

- Taxe foncière (bâti) 2022 : 28,36 %
- Taxe foncière (non-bâti) 2022 : 26,15 %

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération 20220331-05 : Vote du budget primitif 2022

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1611-1 et suivants, L 2311.2 à L 2343.2 et L 2312.1 et L 2531.1

Ayant entendu l'exposé du budget primitif 2022

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal VOTE le budget primitif 2022 à l'unanimité.

Le conseil municipal ADOPTE le budget primitif de l'exercice 2021 arrêté comme suit :

	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
Investissement	319 625,91 €	319 625,91 €
Fonctionnement	721 914,89 €	721 915,86 €
Total	1 041 540,80 €	1 041 541,77 €

La délibération est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h35.

La secrétaire de séance,
Marine FLORIMOND

Le Maire,
Jean-François FADY





COMMUNE DE BAGNOLS

Procès-verbal de la séance du conseil municipal **31 mars 2022**

Date de convocation et d'affichage : 27 mars 2022

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 15

Président : Jean-François FADY, maire

Secrétaire de séance élue : Marine FLORIMOND

Membres présents à la séance :

Maire : Jean-François FADY

Adjointes et adjoints : Laurent GAY, Audrey BARON-GUTTY, Thierry TRONCY, Anne LEROUX

Conseillères municipales et conseillers municipaux : Richard BÉGHIN, Bastien CARRON, Agnès FELLER, Marine FLORIMOND, Catherine FORTUNE, Julien GUTTY, Patrick LEGRAIN, Éloïse VILLEMAGNE-GUILLARD

Membres absents excusés : Joëlle PERRELLE a donné pouvoir à Jean-François FADY

Absents : Rodolphe LEBRAVE

L'an deux mil vingt-deux, le trente et un mars, à dix-huit heures trente, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la Commune de BAGNOLS, sous la Présidence de Monsieur Jean-François FADY, Maire.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h35.

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Marine FLORIMOND est désignée secrétaire de séance

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte de gestion 2021
2. Approbation du compte administratif 2021
3. Affectation du résultat
4. Vote du budget primitif 2022
5. Vote des taux d'imposition
6. Informations et questions diverses.

Les compte-rendu et procès-verbal de la séance du conseil municipal du 10 février 2022 ont été transmis par e-mail à l'ensemble du conseil municipal. Ils sont validés.

COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR DÉLÉGATION ET DES ARRÊTÉS DU MAIRE

Arrêtés du maire

- Néant

Décisions prises par le maire par délégation

- Néant

EXAMEN DES DÉLIBÉRATIONS

Délibération 20220331-01 : Approbation et vote du compte de gestion

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,
Considérant que le compte est exact

Après en avoir délibéré, le conseil municipal